

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 juin 2019

Convocation en date du 07 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Étaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents excusés : M. CHAUVIN Maxime (qui donne pouvoir à Mme ORY Nathalie) ; M. JEGU Christel, Mme CHEVALIER Catherine (qui donne pouvoir à M. QUARGNUL Franco), M. FERRON Jean-Yves, M. Fabrice RIOTTOT, Mme GAUDIN Manuella

Secrétaire de séance : Mme Maryline POTTIER

Objet 2019 - 044 - Participation financière frais de scolarité commune de Brains sur les Marches

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal de Brains sur les Marches décidant d'appliquer leur coût de scolarité pour les élèves domiciliés dans leur commune mais scolarisés à l'école Lefizellier de Ballots soit 650 € pour les maternelles et les primaires,

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de la commune de Brains sur les Marches, pour l'année scolaire 2018/2019,

Autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant pour la somme de 650 € (1 enfant scolarisé à Ballots).

Objet 2019- 045 - Demande de subvention au titre des sorties pédagogiques - Ecole Saint Antoine

En l'absence de M. CHAUVIN, M. le Maire présente la demande transmise par l'école SAINT ANTOINE.

Le conseil municipal,

VU la demande de subvention faite par l'école Saint Antoine pour un projet de sortie au musée Robert Tatin et au Refuge de l'Arche, sur le thème des contraires, de la connaissance et le respect du monde animal) le 27 juin 2019 pour 71 enfants,

DECIDE de verser dans le cadre de la participation scolaire et pédagogique, après vote,

- 603 €, représentant le solde de la participation aux sorties pédagogiques accordée pour l'année 2018-2019.

Objet 2019 - 046 - Certificat d'urbanisme - dérogation

M. le Maire présente :

M. BRETON Romain, propriétaire du lieudit « Bel Air » à Ballots, a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour la réhabilitation de la maison d'habitation.

Une décision négative a été donnée, suite à l'instruction du service urbanisme, pour motif que le bâtiment est à considérer comme une ruine, et qu'en conséquence, le projet concernant la réhabilitation du bâtiment existant (maison d'habitation) s'apparente à une construction nouvelle, ce qui est interdit actuellement dans le règlement du PLU (pour la zone A, en dehors des exploitations agricoles).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'émettre un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme qui avait été déposée,

PRECISE que la révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite sur l'ensemble du territoire communal lors de la réunion de conseil du 28 mars 2019

PRECISE qu'en l'état actuel du PLU aucune construction n'est possible et ne garantit pas la faisabilité après la révision du futur PLU.

Objet 2019 - 047 - Plan local d'urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Approbation

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de modification simplifiée n°1 du PLU qui consiste à :

- Elaborer un additif au rapport de présentation du PLU
- Procéder à la rectification de certains éléments du règlement écrit modifié
- Clarifier un article propre aux extensions
- Justifier de la suppression d'un type de construction autorisé initialement

Il rappelle, qu'un dossier présentant le projet de modification simplifiée, a été mis à la disposition du public pendant un mois du 29 avril 2019 au 03 juin 2019 et fait part qu'aucune observation n'a été formulée par la population.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,

VU le code de l'urbanisme et en particulier les articles L.153-45, L.153-47 et L.153-48

VU le dossier d'approbation de la modification simplifiée ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, peut être approuvé ;

DECIDE :

- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal Ouest France.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Objet 2019 - 048 - Acquisition d'une clôture

Le conseil municipal,

Considérant la délibération du 12 juillet 2018, validant l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à Mm KULIK Marie-Gabrielle, situé 13 route de Laubrières, et émettant un avis favorable pour la pose d'une clôture séparant les deux terrains,

Considérant le devis de l'entreprise DIRICKX pour la fourniture d'une clôture,

VALIDE de ce devis, pour la somme TTC de 1 568.28 €.

Objet 2019 - 049 - Fonds de concours communauté de communes du Pays de Craon - investissement communal 2019

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire, par délibération en date du 13/05/2019, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2019.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 7 650 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2019 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT - subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ intitulé de l'opération : Aménagement de deux logements dans le centre bourg

⇒ Plan de financement :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Achat 2 ^{ème} bâtiment Bureau d'étude, architecte/conseil	11 116,00 € 5 000,00 €	Contrat de territoire (2016- 2021) Volet communal (département)	5 500,00 €
Toiture 1 ^{er} logement Amélioration consommation d'énergie	10 000,00 € 5 000,00 €	Contrat de ruralité (fonds de concours CC)	7 650,00 €
Démolition/réhabilitation 2 ^{ème} logement	50 000,00 €	Contrat de territoire - Volet habitat (département)	34 001,00 €
		Autofinancement	33 965,00 €
Total investissement	81 116,00 €	Total financement	81 116,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à affecter cette somme à une autre opération d'investissement si l'opération liée aux logements ne pouvait être engagée sur l'année 2019.

Objet 2019 - 050 - Renfort équipe agents techniques

Le conseil municipal,

VU le besoin de renfort de l'équipe d'agents techniques, pour la période de juin à septembre,

VU la proposition de l'entreprise HALOPEAU Espaces Verts, située à Livré la Touche, pour la mise à disposition d'un agent spécialisé dans les espaces verts, moyennant le prix horaire de 13,80 €

VALIDE cette proposition et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents se rapportant à cette proposition.

Objet 2019 - 051 - Pose de potelets dans le bourg

Le conseil municipal,

VU l'acquisition de potelets qui devront être installés route de Laubrières et dans le bourg,

VU le devis de l'entreprise HALOPEAU Espaces Verts pour la pose de potelets, au prix unitaire de 43,20 € TTC

VALIDE cette proposition et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents se rapportant à cette proposition.
